

Charte des Incroyables Comestibles de Vineuil

S'inscrivant dans une logique de transition écologique et citoyenne des territoires, le mouvement des Incroyables Comestibles (IC) est un mouvement participatif, citoyen, libre, indépendant, éthique, solidaire et apolitique. Il est non marchand et sans but lucratif.

Par des actions simples et accessibles à toutes et à tous, les Incroyables Comestibles cherchent à promouvoir l'agriculture urbaine participative en invitant les citoyens à planter partout où c'est possible (et autorisé) et à mettre les récoltes en partage.

Sécurité :

- Je n'installe pas de potager IC sur la voie publique (avec ou sans mobilier) sans autorisation préalable de la municipalité
- Je veille à ce que mon potager IC ne présente aucun danger pour autrui. En particulier, l'installation de mobilier (jardinières) ne doit en aucun cas :
 - gêner le passage sur les trottoirs (pensez aux fauteuils roulants et aux poussettes) ou sur la chaussée
 - présenter un danger pour une personne malvoyante (une hauteur de 40 cm minimum est recommandée pour une détection correcte du mobilier)
 - entraver l'accès des services de secours (pompiers)
 - perturber le travail des services publics (enlèvement des déchets, entretien des espaces verts...)
- Je ne fais rien pousser qui puisse gêner la visibilité depuis la route (entre autre de la signalétique routière)
- Je n'utilise pas de plantes toxiques, allergisantes, envahissantes ou excessivement épineuses

Partage :

- Je laisse mon potager IC en libre accès
- Je l'identifie clairement par un panneau « Nourriture à partager »
- J'explique à mon entourage (amis, voisins) ma démarche et je l'invite à participer

Entretien :

- J'entretiens mes plantations de façon régulière toute l'année
- Je ramasse les feuilles et les déchets verts
- Je n'ai recours à aucun produit chimique (désherbant, insecticide...)
- Je veille à ne pas donner l'impression que mon potager IC est à l'abandon (même si rien n'y pousse pendant la période hivernale)

Je soussigné...

Prénom : Nom :

m'engage à respecter la présente charte. Pour mettre fin à cet engagement, je devrais remettre dans son état initial l'emplacement de mon potager et restituer le matériel qui m'aura été donné. La même obligation m'incombera s'il est constaté un non-respect répété de la charte.

Fait à Vineuil le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"